

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du conseil des musées et des autres institutions muséales

A.M. 13-05-2019

M.B. 07-08-2019

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, l'article 3, § 4, remplacé par le décret du 1^{er} février 2008, et l'article 8 modifié par le décret du 20 juillet 2005 et complété par le décret du 10 novembre 2011;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le titre I^{er} -modifié par les décrets du 10 novembre 2011 et 17 juillet 2013, l'article 12;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, le chapitre II;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du conseil des musées et des autres institutions muséales modifié par les arrêtés des 25 novembre 2013, 29 septembre 2015, 28 avril 2016, 24 novembre 2016, 9 mars 2017, 9 novembre 2017 et 8 octobre 2018;

Considérant la démission de M. André GOB en date du 1^{er} mars 2019;

Considérant qu'en raison de cette démission, il convient de pourvoir au remplacement d'un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine des musées, et en particulier en muséologie;

Considérant que cette catégorie de membres compte trois suppléants : M. Pierre LIERNEUX et Mmes Pascale FALEK ALHADEFF et Annie GRZESKOWIAK;

Considérant que bien que le conseil des musées bénéficie d'une dérogation telle que prévue par l'article 4 du décret du 3 avril 2014 susmentionné, il convient de privilégier une candidature féminine;

Considérant que M. LIERNEUX n'a pas donné suite aux sollicitations de l'Administration;

Considérant par ailleurs le désistement de Mme GRZESKOWIAK en date du 18 mars 2019,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} § 1^{er}, 1^o, f) de l'arrêté ministériel du 28 juin 2012 nommant les membres du conseil des musées et des autres institutions muséales, les mots «André GOB» sont remplacés par «Pascale FALEK ALHADEFF».

Article 2. - A l'article 2 § 1^{er}, 1^o du même arrêté, les mots «Mme Pascale FALEK ALHADEFF» et «Annie GRZESKOWIAK» sont supprimés.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 13 mai 2019.

A. GREOLI